

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 4

2 janvier 2014

SOMMAIRE

ADG S. à r.l.	175	Krijnse Locker Bio Uebst a Geméis S.à r.l.	180
AGI Consult S.à r.l.	178	L.E.E.T. Trading	180
Agroregion	175	Letterone Holdings S.A.	184
Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung	179	LifeTree Holding S.à r.l.	180
Alexander Schirrah Peinture S. à r. l.	174	LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l.	189
Altenhof Properties S.à r.l.	174	Mandarin Management S.A.	155
Altro Teatro S.A.	176	Meritor Luxembourg S.à r.l.	192
Amromco Lux II S.à r.l.	174	Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.	180
Andbanc Investments SIF	177	Milestone Strategy S.A.	173
Andurance Holding S.à r.l.	174	OCM Luxembourg EPF III S.à r.l.	181
Animhouse Sàrl	176	OCM Luxembourg EPF III S.à r.l.	181
Aradco Holdings, S.à r.l.	175	Offilux SA	181
Atlas Participations Luxembourg S.C.A.	175	One Protect S.à r.l.	182
AZ Express S.à r.l.	178	Operauno S.A.	179
AZ Express S.à r.l.	177	Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A.	178
Bamboo Financial Inclusion Fund S.C.A., SICAV-SIF	177	Parker Hannifin S.à r.l.	181
Bamschoul Becker S.à r.l.	177	Patron Dieter Holding S.à r.l.	181
BayView Investments S.à r.l.	173	Petit Marché Sàrl	182
Berlin Hof 4-5 S.à r.l.	178	Pol Holding S.A.	183
Bibo S.A.	173	Prévention.Sécurité.Santé	183
Binsfeld Immobilière S.à r.l.	155	PRIMATUM Fund Management S.à r.l.	182
Car Testing S.A.	179	Prime Finance Sàrl	182
Chambertin S.à r.l.	179	Private Business Center	184
Coopers Investments S.A.	173	Private Equity International S.A.	182
Den Neie Feierkrop Société Coopérative	155	QInvest Luxembourg S.à r.l.	184
Dolphin Shipping S.A.	176	QPD Holdings S.à r.l.	192
Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l.	155	Ribambelle Soleuvre S.à r.l.	192
Electro Nord S.à r.l.	189	STI Infrastructure Holding S.à r.l.	146

STI Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.416.840,00.

Siège social: L-1118 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.911.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-third day of October,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701, acting as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership, established and existing under the laws of England and Wales, having its office address at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP014908,

represented by Matthias PONS, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 23 October 2013.

Said power of attorney after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Infrastructure II GP B.V.", prenamed, acting in its capacity as general partner of "EQT Infrastructure II Limited Partnership" is the sole shareholder of STI Infrastructure Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.911, incorporated by a deed of the undersigned notary, residing in Esch-sur-Alzette on 15 October 2013, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at twenty-four thousand three hundred Euro (EUR 24,300.-) represented by twenty-four thousand three hundred (24,300) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each fully paid up, divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- one thousand one hundred eighty (1,180) class A shares (the "Class A Shares");
- one thousand one hundred eighty (1,180) class B shares (the "Class B Shares");
- one thousand one hundred eighty (1,180) class C shares (the "Class C Shares");
- one thousand one hundred eighty (1,180) class D shares (the "Class D Shares");
- one thousand one hundred eighty (1,180) class E shares (the "Class E Shares");
- one thousand one hundred eighty (1,180) class F shares (the "Class F Shares");
- one thousand one hundred eighty (1,180) class G shares (the "Class G Shares");
- one thousand one hundred eighty (1,180) class H shares (the "Class H Shares");
- one thousand one hundred eighty (1,180) class I shares (the "Class I Shares"); and
- one thousand one hundred eighty (1,180) class J shares (the "Class J Shares").

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to approve the share capital increase of the Company by an amount of the Euro equivalent of fifteen million seven hundred and one thousand two hundred United States Dollars (USD 15,701,200.-) by applying a foreign currency exchange rate of 1.3782 USD / 1.- EUR established on 23 October 2013 ("Exchange Rate") being eleven million three hundred and ninety-two thousand five hundred and forty Euro (EUR 11,392,540.-) so as to raise it from its present amount of twenty-four thousand three hundred Euro (EUR 24,300.-) to eleven million four hundred and sixteen thousand eight hundred and forty Euro (EUR 11,416,840.-) hereby resulting in the creation and the issue of:

- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class A shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class B shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class C shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class D shares;

- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class E shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class F shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class G shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class H shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class I shares; and
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class J shares;

having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, being eleven million three hundred and ninety-two thousand five hundred and forty (11,392,540) new shares in total.

By applying the above Exchange Rate, an amount of ninety-nine Euro Cent (EUR 0.99) was established as rounding difference, which shall be allocated to the issue premium reserve (the "Rounding Amount").

Subscription and Payment

The sole shareholder, prenamed subscribed to the eleven million three hundred and ninety-two thousand five hundred and forty (11,392,540) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each together with an issue share premium of the Euro equivalent of one hundred and forty-one million three hundred and nine thousand seven hundred and sixteen United States Dollars and five USD Cent (USD 141,309,716.05) divided into:

- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class A shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class B shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class C shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class D shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class E shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class F shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class G shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class H shares;
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class I shares; and
- one million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-four (1,139,254) class J shares;

The eleven million three hundred and ninety-two thousand five hundred and forty (11,392,540) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each including the issue share premium (the Euro amount of which is mentioned further below) have been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of:

- a part of a loan receivable in a total amount of one hundred and thirty-five million eight hundred and fifty-one thousand six hundred and fifteen United States Dollars and five USD Cent (USD 135,851,615.05), such part being one hundred and thirty-three million five hundred and ten thousand nine hundred and sixteen United States Dollars and five USD Cent (USD 133,510,916.05) (the "First Loan Receivable") that the sole shareholder holds against STI Infrastructure S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.149 (the "First Borrower") pursuant to an interest-free intercompany loan agreement dated 22 August 2013, entered into between the sole shareholder, as lender and the First Borrower whereby the sole shareholder accepted to lend to the First Borrower the aggregate amount of the First Loan Receivable, (the "First Contribution in Kind"); and

- a loan receivable in an aggregate amount of twenty-three million five hundred thousand United States Dollars (USD 23,500,000.-), (the "Second Loan Receivable") that the sole shareholder holds against Synagro Infrastructure Company, Inc., (formerly STI Infrastructure Company, Inc.) a private company incorporated and organized under the laws of Delaware and having its principal place of business at 1114 Avenue of Americas, 38th Floor, New York, New York 10036, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware of the Division of Corporations under number 5313907 (the "Second Borrower") pursuant to an interest-free intercompany loan agreement dated 27 May 2013 entered into between the sole shareholder, as Lender and the Second Borrower whereby the sole shareholder accepted to lend to the Second Borrower the aggregate amount of the Second Loan Receivable, (the "Second Contribution in Kind" together with the First Contribution in Kind, the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind applies the Exchange Rate resulting in a total Euro amount of one hundred thirteen million nine hundred twenty-four thousand six hundred twenty-three Euro and forty-five Euro Cent (EUR 113,924,623.45) being equivalent to one hundred and fifty-seven million ten thousand nine hundred and sixteen United States Dollars and five USD Cent (USD 157,010,916.05) which shall be allocated as follows:

- eleven million three hundred ninety-two thousand five hundred and forty Euro (EUR 11,392,540.-) using the Exchange Rate being equivalent to fifteen million seven hundred and one thousand two hundred United States Dollars (USD 15,701,200.-) as further detailed above to the share capital of the Company; and
- one hundred and two million five hundred thirty-two thousand and eighty-three Euro and forty-five Euro Cent (EUR 102,532,083.45) (which includes the Rounded Amount) using the Exchange Rate being equivalent to one hundred and

forty-one million three hundred and nine thousand seven hundred and sixteen United States Dollars and five USD Cent (USD 141,309,716.05) to the issue share premium account of the Company.

Evidence of the value of the aforementioned Contribution in Kind has been given by a declaration of contribution value from the board of managers of the Company dated as of 21 October 2013, which declaration of contribution value will be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to this deed with which they will be registered.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

« **Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at eleven million four hundred and sixteen thousand eight hundred and forty Euro (EUR 11,416,840.-) represented by eleven million four hundred and sixteen thousand eight hundred and forty (11,416,840) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up, divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- (ii) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class A shares (the "Class A Shares");
- (iii) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class B shares (the "Class B Shares");
- (iv) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class C shares (the "Class C Shares");
- (v) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class D shares (the "Class D Shares");
- (vi) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class E shares (the "Class E Shares");
- (vii) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class F shares (the "Class F Shares");
- (viii) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class G shares (the "Class G Shares");
- (ix) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class H shares (the "Class H Shares");
- (x) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class I shares (the "Class I Shares"); and
- (xi) one million one hundred and forty thousand four hundred and thirty-four (1,140,434) class J shares (the "Class J Shares").

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class J Shares are hereinafter referred to as the "Preference Shares". The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the "Shares" and "Share" shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

In addition, issue premium may be paid to the Company by shareholders upon issue of Preference Shares. Repayment of issue premium is subject to a decision of the general meeting of shareholders.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the incorporation of the Company and ending no later than on 31 December 2013 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2014 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class I Period").

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class J Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Law" shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first name, surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version of above text

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, les Pays Bas et son siège social à 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4^{ème} étage, 1118 BJ Schiphol, les Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 54468701 agissant en qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée et existante selon les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4^{ème} étage, 1118 BJ Schiphol, les Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro Companies' House LP014908,

représentée par Matthias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 octobre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que "EQT Infrastructure II GP B.V.", agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership préqualifiée, est l'associé unique de STI Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.911, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire, de résidence à Esch-sur-Alzette le 15 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C (la "Société").

2) Que capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille trois cents euros (24.300,- EUR) représenté par vingt-quatre mille trois cents (24.300) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR), chacune, entièrement libéré, divisé comme suit:

(i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ordinaires («Parts Sociales Ordinaires»);

(ii) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie A («Parts Sociales de Catégorie A»);

- (iii) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie B («Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iv) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie C («Parts Sociales de Catégorie C»);
- (v) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie D («Parts Sociales de Catégorie D»);
- (vi) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie E («Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vii) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie F («Parts Sociales de Catégorie F»);
- (viii) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie G («Parts Sociales de Catégorie G»);
- (ix) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie H («Parts Sociales de Catégorie H»);
- (x) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie I («Parts Sociales de Catégorie I»); et
- (xi) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie J («Parts Sociales de Catégorie J»).

3) Après ce qui a été exposé, l'associé unique précité, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver l'augmentation de capital de la Société d'un montant équivalent en euro de quinze millions sept cent un mille deux cents dollars des Etats-Unis (15.701.200,-USD) en application du taux de change officiel de 1,3780 USD / 1,- EUR établi le 23 octobre 2013 ("Taux de Change") soit onze millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante euros (11.392.540,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille trois cents euros (24.300,- EUR) à onze millions quatre cent seize mille huit cent quarante euros (11.416.840,-EUR) résultant de la création et l'émission de:

- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie A;
 - un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie B;
 - un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie C;
 - un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie D;
 - un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie E;
 - un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie F;
 - un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie G;
 - un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie H;
 - un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie I; et
 - un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie J;
- ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, soit onze millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante (11.392.540) nouvelles parts sociales au total.

En appliquant le Taux de Change ci-dessus, un montant de quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euros (EUR 0,99) a été établi comme différence à l'arrondi, lequel sera attribué à la réserve de prime d'émission (le «Montant Arrondi»).

Souscription et Paiement

L'associé unique, précité, a déclaré souscrire aux onze millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante (11.392.540) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune ensemble avec une prime d'émission de l'équivalent en euro de cent quarante-un millions trois cent neuf mille sept cent seize dollars des Etats-Unis et cinq centimes de dollars des Etats-Unis (141.309.716,05 USD) représenté par:

- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie A;
- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie B;
- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie C;
- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie D;
- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie E;
- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie F;
- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie G;
- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie H;
- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie I; et
- un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante-quatre (1.139.254) Parts Sociales de Catégorie J;

Les onze millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante (11.392.540) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune y compris la prime d'émission (dont le montant en euro est mentionné ci-dessous) ont été entièrement libérées par voie d'apport en nature consistant en:

- une partie d'une créance sur un prêt d'un montant total de cent trente-cinq millions huit cent cinquante et un mille six cent quinze dollars des Etats-Unis et cinq centimes de dollars des Etats-Unis (135.851.615,05 USD), cette partie étant de cent trente-trois millions cinq cent dix mille neuf cent seize dollars des Etats-Unis et cinq centimes de dollars des Etats-Unis (133.510.916,05 USD), (la "Première Créance sur Prêt") que l'associé unique détient à l'encontre de STI

Infrastructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.149 (le "Premier Emprunteur") suivant un contrat de prêt intragroupe sans intérêts en date du 22 août 2013, conclue entre l'associé unique, en tant que prêteur et le Premier Emprunteur suivant lequel l'associé unique avait accepté de prêter au Premier Emprunteur la somme totale de la Première Créance sur Prêt (le "Premier Apport en Nature"); et

- une créance sur un prêt d'un montant total de vingt-trois millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (23.500.000,- USD), (la "Deuxième Créance sur Prêt") que l'associé unique détient à l'encontre de Synagro Infrastructure Company, Inc., (anciennement STI Infrastructure Company, Inc.), une société privée constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware et ayant le centre principal de ses activités au 1114 Avenue of Americas, 38^{ème} étage, New-York, New-York, 10036, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Delaware (Secretary of State of Delaware of the Divisions of the Corporations) sous le numéro 5313907 (le "Second Emprunteur"), suivant un contrat de prêt intragroupe sans intérêt en date du 27 Mai 2013 conclu entre l'associé unique, en tant que prêteur, et le Second Emprunteur, suivant lequel l'associé unique avait accepté de prêter au Second Emprunteur la somme totale de la Deuxième Créance sur Prêt, (le "Deuxième Apport en Nature" ensemble avec le Premier Apport en Nature, l'"Apport en Nature").

L'Apport en Nature applique le Taux de Change résultant d'un montant total en Euro de cent treize millions neuf cent vingt-quatre mille six cent vingt-trois euros et quarante-cinq centimes d'euros (113.924.623,45 EUR) équivalent à cent cinquante-sept millions dix mille neuf cent seize dollars des Etats-Unis et cinq centimes de dollars des Etats-Unis (157.010.916,05,-USD) qui est reparti comme suit:

- onze millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante euros (11.392.540,- EUR) utilisant le Taux de Change soit un montant équivalent à quinze millions sept cent un mille deux cents dollars des Etats-Unis (15.701.200,- USD) tel que détaillé ci-dessus au capital social de la Société; et

- cent deux millions cinq cent trente-deux mille quatre-vingt-trois euros et quarante-cinq centimes d'euros (102.532.083,45 EUR) (y compris le Montant Arrondi) utilisant le Taux de Change soit un montant équivalent à cent quarante-un millions trois cent neuf mille sept cent seize dollars des Etats-Unis et cinq centimes de dollars des Etats-Unis (141.309.716,05 USD) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de la valeur de l'Apport en Nature, mentionné ci-dessus, a été rapportée par une déclaration de la valeur d'apport émis par le conseil de gérance de la Société en date du 21 octobre 2013, laquelle déclaration de valeur de l'apport sera signée et validée par la partie comparante et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à onze millions quatre cent seize mille huit cent quarante euros (11.416.840,- EUR) représenté par onze millions quatre cent seize mille huit cent quarante (11.416.840) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, entièrement libéré, divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- (ii) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie A («Parts Sociales de Catégorie A»);
- (iii) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie B («Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iv) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie C («Parts Sociales de Catégorie C»);
- (v) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie D («Parts Sociales de Catégorie D»);
- (vi) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie E («Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vii) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie F («Parts Sociales de Catégorie F»);
- (viii) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie G («Parts Sociales de Catégorie G»);
- (ix) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie H («Parts Sociales de Catégorie H»);
- (x) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie I («Parts Sociales de Catégorie I»); et

(xi) un million cent quarante mille quatre cent trente-quatre (1.140.434) parts sociales de catégorie J («Parts Sociales de Catégorie J»).

Les parts sociales sont sous forme nominatives uniquement.

Les Parts Sociales de catégorie A à J sont désignées comme les "Parts Sociales Préférentielles". Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles sont désignées comme les "Parts Sociales" et "Part Sociale" s'interprète en conséquence.

Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés" et individuellement comme un "Associé".

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires des présents Statuts. Chaque Part Sociale dispose d'un (1) vote dans toutes les Assemblées Générales des Associés.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du ou des Associé(s) adoptée selon les modalités requise pour la modification de ces Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales Préférentielles à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales composant cette ou ces catégorie(s).

Si la Société décide de procéder à une réduction du capital social à travers le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, une notification établissant la date du rachat et de l'annulation, et le montant de l'annulation doit être donné par ou au nom de la Société pas moins de sept (7) jours avant la date de rachat et d'annulation, à ou aux Associé(s) à l'adresse de ou des Associé(s) fournie préalablement à la Société par ce ou ces derniers, à condition cependant que ni le défaut de donner cette notification ni toute irrégularité contenue dans une telle notification n'a d'effet sur la validité de la procédure de rachat et d'annulation.

Une réduction du capital social par rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être effectué que lors des Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période débutant le jour de l'acte notarié du [...] 2013 et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2013 (la "Période de Catégorie A").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période débutant le jour après la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2014 (la "Période de Catégorie B").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période débutant le jour après la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2015 (la "Période de Catégorie C").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période débutant le jour après la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2016 (la "Période de Catégorie D").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période débutant le jour après la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2017 (la "Période de Catégorie E").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période débutant le jour après la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2018 (la "Période de Catégorie F").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période débutant le jour après la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2019 (la "Période de Catégorie G").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période débutant le jour après la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2020 (la "Période de Catégorie H").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période débutant le jour après la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2021 (la "Période de Catégorie I").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période débutant le jour après la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2022 (la "Période de Catégorie J").

Lorsqu'une catégorie de Parts Sociales Préférentielle n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales Préférentielles peuvent être effectués pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période qui précède immédiatement une autre catégorie) et se terminer au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée lors de leur Période de Catégorie respective doit venir dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour dissiper tout doute, lorsque le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles a eu lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou selon le cas, de la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou selon le cas, la Nouvelle Période) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de telles catégories de Parts Sociales Préférentielles et continuera pour se terminer le jour tel qu'initialement définit dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la totalité de la ou des catégorie(s) concernée(s), la Valeur d'Annulation sera due et payable par la Société à ou aux Associé(s) au pro rata de ce qu'il(s) détien(nen)t une telle ou de telles catégorie

(s). Pour dissiper tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant Total de l'Annulation à retenir, mentionné dans le paragraphe ci-dessus, sera un montant déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance (tels que définis ci-dessous) à leur discrétion raisonnable et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour dissiper tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure de la détermination du Montant de l'Annulation les réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles soit partiellement, soit en totalité.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule auront les significations suivantes:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et le montant de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) exprimées en nombres positifs (ii) les sommes devant être placées dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences posées par la Loi et les Statuts, chaque fois tel que présentés par les Comptes Intérimaires concernés (et pour éviter tout ambiguïté, sans double comptabilisation), (iii) tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément aux Statuts, et (iv) tout Droit aux Bénéfices tel que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL + OD + DB) \text{ Où}$$

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés).

B = toutes réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles

RC = le montant de la réduction de capital et de la réserve légale de réduction liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (incluant les pertes reportées) exprimées en nombres positifs.

RL = toutes sommes devant être allouées à une (des) réserve(s) selon les exigences posées par la Loi ou les Statuts.

OD = tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices

Le Montant Disponible doit être prévu dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie respective et doit être évaluée par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en considération de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

- "Liquidités disponibles" signifient (i) tous les liquidités détenus par la Société (exception faite des liquidités sur les dépôts à terme avec une maturité résiduelle excédant six (6) mois), (ii) les instruments du marché monétaire facilement négociables, les obligations et billets et toutes créances comptabilisées qui, de l'opinion du Conseil de Gérance, seront payés à court-terme à la Société, moins toute créance ou autre dette de la Société payable dans moins de six (6) mois déterminée sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou selon le cas, la Nouvelle Période) et (iii) tous les actifs tels que les Parts Sociales, les stocks ou titres d'une autre nature détenus par la Société.

- "Montant de l'Annulation" signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie concernée (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) à condition qu'un tel Montant de l'Annulation ne soit jamais supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou le cas échéant, la Nouvelle Période).

- "Période de Catégories" signifie chacune des Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I et Période de Catégorie J.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires concernée.

- "Date Des Comptes Intérimaires" signifie une date qui doit être comprise entre trente (30) jours et dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée.

- "Droit" signifie la loi du 10 Août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée.

- "Droit aux Bénéfices" signifie les dividendes préférentiels attribués aux Parts Sociales Préférentielles."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14133. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013163097/508.

(130199904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Den Neie Feierkrop Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.

R.C.S. Luxembourg B 45.510.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2013.

Référence de publication: 2013172111/10.

(130210694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2920 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l.

Référence de publication: 2013172120/10.

(130210574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Binsfeld Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 101.563.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013172023/12.

(130210072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Mandarin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.111.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty ninth day of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company established in the British Virgin Islands under the denomination of "Mandarin Management Limited", and having its registered office at Marcy Building, 2nd Floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hereinafter referred to as the "Company", incorporated under the British Virgin Islands Laws on August 28, 2007, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1427977.

The meeting is chaired by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Sébastien Pecheux, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the 100 shares of a par value of USD 1.- each, and representing the total paid-in capital of USD 100.- are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To ratify the resolutions taken by the sole shareholder of the Company in the British Virgin Islands.
2. To transfer the registered office of Mandarin Management Limited from British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg.
3. To set the share capital at EUR 31,000.- divided into 310 shares with a par value of EUR 100.- each.
4. To approve the report of Artemis Audit & Advisory S.à r.l. as réviseur.
5. To adapt the Articles of Association of Mandarin Management S.A. to Luxembourg Law.
6. To appoint as directors Matthijs Bogers, Stéphane Hépineuze and Mombaya Kimbulu with full power to bind the company by joint signature and to determine the duration of the mandate.
7. To elect one statutory auditor and to elect EUROPEAN TRUSTSERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l. and to determine the duration of the mandate of the statutory auditor.
8. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of British Virgin Islands nationality.
9. To establish the registered office of Mandarin Management S.A. at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
10. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting ratifies by unanimous vote the resolutions taken by the sole shareholder.

The said resolutions resolved, among others,

- that the domicile of the company be changed with effect as of today from the British Virgin Islands to Luxembourg
- that the registered agent of the Company in the British Virgin Islands be authorised to do any and all things necessary in order to give effect to the foregoing resolutions including the filing of all documents and notices with the Registrar of Corporate Affairs in the British Virgin Islands.
- the new management of the Company be appointed as the persons responsible to enact all administrations matters pertaining to the change of domicile of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg.

A copy of the minutes of the resolutions of the Company, stating the resolutions to transfer the registered office to Luxembourg, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Second resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of Mandarin Management Limited from British Virgin Islands to Luxembourg, by adopting the Luxembourg nationality as of the same day with corporate continuance, without any dissolution and the simultaneous transformation of Mandarin Management Limited into a company of Luxembourg a public limited company (Société anonyme), to continue to operate under the name of "Mandarin Management S.A.".

Third resolution

The financial statements showing a net asset value of EUR 35,047.-, the general meeting resolves to set the share capital at EUR 31,000.- divided into 310 shares with a par value of EUR 100.- each and to allocate the surplus in the amount of EUR 4,047.- to a share premium account of the Company

Fourth resolution

The general meeting resolves to approve the report established on November 29, 2013 by the independent auditor, Artemis Audit & Advisory S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, having its registered office at 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg in charge with the valuation of the company, which concludes as follows:

""Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la société Mandarin Management S.A. (préc. Mandarin Management Limited) au 22 novembre 2013 ne correspond pas au moins au à la situation nette de la société, au nombre et à la valeur nominale des 310 actions, d'une

valeur nominale de EUR 100 chacune et libérées à hauteur de 100%, et de la prime d'émission de EUR 4,047 soit à EUR 35,047."

Said report, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend the Articles of Association, which after total update to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate name. The company (the "Company") is established in the form of a public limited company ("Société Anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders. The Company exists under the corporate name of "Mandarin Management S.A."

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

In the event that, in the view of the board of directors or the sole director, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Sole Director.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4.6. to make the acquisition of business and properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form. The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association or by the board of directors, within the limits of the authorised capital.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these articles of association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the board of directors or the sole director to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws, the board of directors or the sole director to do so.

Chapter III. - Directors, Statutory Auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B Directors").

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Managing director.

11.1. The daily management (i.e. all daily operations, business activities and representation of the Company with respect thereto) of the Company may be conducted by the managing director, who shall be a member of the Board and who shall be elected by the general meeting of shareholders. The managing director shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible. 11.2. The shareholder(s) of the Company shall determine the remuneration of managing director and term of his/her office. The managing director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

11.3 The managing director shall comply with all instructions and guidelines (if any) given by the board.

11.4. In case of the issues which are unusual for the Company and/or do not fall within the scope of daily management, the managing director shall make decisions only following the delegation of powers from the board.

11.5. The managing director shall keep the board properly informed about key business of the Company within his/her power to represent the Company.

Art. 12. Management fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

Toward third parties the company will be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Directors or by the individual signature of the Sole Director.

However, if the shareholder(s) have qualified the directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the director(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, Indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 18. Resolutions of the sole director, Minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and any member of the Board of Directors or the secretary of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 19. Statutory auditors, Independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Sole Shareholder, General meeting of Shareholders

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third day of June at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) days prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of general meetings. Shareholder(s) will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The Chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognized courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately proceeding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 28. Sole shareholder's resolutions, Minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 29. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 31. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person(s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation. After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - General dispositions

Art. 33. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Sixth resolution

The general meeting appoints as directors:

- Matthijs Bogers, born on November 24, 1966 in Amsterdam, the Netherlands, having his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts for the year 2017.

- Stephane Hepineuze, born on July 18, 1977 in Dieppe, France, having his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts for the year 2017.

- Mombaya Kimbulu born on August 9, 1973 in Kinshasa, Democratic Republic of Congo, having her professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg has been appointed as director of the Company for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts for the year 2017.

Seventh resolution

The general meeting appoints as statutory auditor:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.a r.l., a limited liability company incorporate under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,394.68-, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under the R.C.S. Luxembourg number B 33065 has been appointed as statutory auditor of the company for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts for the year 2017.

Eighth resolution

The general meeting confirms that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of British Virgin Islands nationality.

Ninth resolution

The general meeting of shareholders confirms by unanimous vote the establishment of the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, grand Duchy of Luxembourg

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at two thousand euros.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre,

Par devant, Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société établie aux Iles Vierges Britanniques sous la dénomination "Mandarin Management Limited" ayant son siège social au Marcy Building, 2nd Floor, Purcelle Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ci-après dénommée "La société", constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de de Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée et l'assemblée désigne comme scrutateur Sébastien Pecheux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare alors que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les 100 actions d'une valeur nominale de USD 1,- chacune, représentant l'intégralité du capital de USD 100,- sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits, sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ayant accepté de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par le mandataire et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps qu'elles.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est formulé comme suit:

1. Ratification des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société aux Iles Vierges Britanniques.
2. Transfert du siège social de Mandarin Management S.A. des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg.
3. Fixation du capital social à EUR 31.000 divisé en 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.
7. Approbation du rapport émis par Artemis Audit & Advisory S.à r.l. en tant que réviseur.
8. Adaptation des statuts de Mandarin Management S.A. au droit luxembourgeois.
9. Nomination, en tant qu'administrateurs de Matthijs Bogers, Stéphane Hépineuze et mombaya Kimbulu avec pleins pouvoirs pour engager la société par signature conjointe ainsi que la fixation de la durée du mandat des administrateurs
10. Nomination d'un commissaire aux comptes et nomination de EUROPEAN TRUST SERVICES (Luxembourg) S. à r.l. et fixation de la durée du mandat du commissaire aux comptes
11. Confirmation que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques restent sans limitation et dans leur intégralité la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.
12. Etablissement du siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Après approbation de l'exposé du Président et vérification faite qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a adopté, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée générale ratifie par un vote unanime les résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société. Les résolutions ont décidées entre autres:

- que le siège de la société est transféré avec effet au à la date de la présente assemblée des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg

- que le registered agent de la Société est autorisés à faire et toutes les mesures et démarches nécessaires afin de donner effet aux résolutions qui précèdent, y compris le dépôt de tous les documents et avis auprès du registre des affaires générales dans les îles Vierges britanniques.

- que les nouveaux administrateurs de la Société ont été désignés en tant que personnes responsables à adopter toutes les administrations les questions relatives au changement de domicile de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg.

Une copie des résolutions de l'actionnaire unique de la Société reprenant la décision de transférer le siège social à Luxembourg après avoir été signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Mandarin Management Limited des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, en adoptant la nationalité luxembourgeoise à partir de ce jour, sans rupture de sa personnalité juridique, sans dissolution préalable, avec transformation simultanée de Mandarin Management Limited en une société anonyme luxembourgeoise et continuation de ses activités sous le nom "Mandarin Management S.A."

Troisième résolution

Les états financiers indiquant une valeur de l'actif net de 35.047,- EUR, l'assemblée générale décide de fixer le capital social à EUR 31.000,-, divisé en 310 parts d'une valeur nominale de EUR 100,- chacun et d'affecter l'excédent d'un montant de EUR 4,047,- à un compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport émis le 27 novembre 2013 par Artemis Audit & Advisory S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en charge de l'évaluation de la société, lequel conclut comme suit:

"Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la société Mandarin Management S.A. (préc. Mandarin Management Limited) au 22 novembre 2013 ne correspond pas au moins au à la situation nette de la société, au nombre et à la valeur nominale des 310 actions, d'une valeur nominale de EUR 100 chacune et libérées à hauteur de 100%, et de la prime d'émission de EUR 4,047 soit à EUR 35,047."

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts, qui, après refonte totale pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. La société (la "Société") est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut être composée d'un actionnaire unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination "Mandarin Management S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'un administrateur unique, par sa seule décision.

Si le conseil d'administration ou l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.4.6. D'acquérir le fonds de commerce ou des actifs et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grand-Duché de Luxembourg et sur base temporaire).

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31,000 euros) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- euros) chacune et étant entièrement libérées.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples. Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, ou par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un actionnaire unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires pourront qualifier les administrateurs nommés d'administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou d'administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. L'Administrateur-délégué.

11.1 La gestion quotidienne (c'est à dire toutes les opérations quotidiennes, les activités commerciales et la représentation de la Société en vertu des présentes) de la Société peut être menée par l'administrateur-délégué, qui doit être un membre du Conseil d'Administration et qui est élu par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur-délégué est élu pour une durée n'excédant pas six (6) ans et est ré-éligible.

11.2. Les actionnaires de la Société déterminent la rémunération de l'administrateur-délégué et la durée de son mandat. L'administrateur-délégué peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale.

11.3. L'administrateur-délégué doit se conformer aux instructions et directives (le cas échéant) du Conseil d'Administration.

11.4. Dans le cas de questions inhabituelles pour la Société et/ou ne relevant pas du champ d'application de la gestion journalière, l'Administrateur Délégué ne pourra prendre de décisions qu'à la suite d'une délégation de pouvoirs transmise par le Conseil d'Administration

11.5. L'administrateur-délégué doit tenir le Conseil d'Administration bien informé de toutes les affaires importantes de la Société.

Art. 12. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'Intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu

de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 18. Résolutions de l'administrateur unique, Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil d'Administration ou le secrétaire de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 19. Commissaires aux comptes, Réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Actionnaire unique, Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième jour du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis. Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour. Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote. Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;

- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;

- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné. Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 28. Résolutions de l'associé unique, Procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de l'année suivante.

Art. 30. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 31. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Disposition générale

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme en tant qu'administrateurs:

- Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'année 2017.

- Stéphane Hépineuze, né le 18 juillet 1977 à Dieppe, France, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'année 2017.

- Mombaya Kimbulu, née le 9 août 1973 à Kinshasa, République Démocratique du Congo, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'année 2017.

Septième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12,394.68-, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg and enregistrée auprès de registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 33065 et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'année 2017.

Huitième résolution

L'assemblée générale confirme que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques restent sans limitation et dans leur entièreté la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires confirme à l'unanimité l'établissement du siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, S. PECHEUX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54426. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013169078/955.

(130206186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Milestone Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 76.070.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 décembre 2013 que:

La Fiduciaire Grand-Ducale SA, établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg 60 avenue de la Faïencerie a été élue commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes dont le mandat était arrivé à échéance.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013172463/17.

(130209847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Coopers Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.290.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013172099/11.

(130210255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Bibo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 95.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013172020/11.

(130210689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

BayView Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171993/10.

(130210032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Amromco Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.657,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.397.

En date du 2 décembre 2013, le gérant de classe B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- David Rutledge
- Robert Kendall

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013171945/22.

(130210497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Alexander Schirrah Peinture S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 119.334.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171937/10.

(130210736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Altenhof Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.265.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altenhof Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013171940/12.

(130210305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Andurance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.613.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société tenue au siège social en date du 10 décembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171950/12.

(130210493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Agroregion, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.795.

—
Extrait rectificatif (dépot initial n° L130207704)

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 14 novembre 2013, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Madame Elena Ralaiarisoa de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par l'associé unique.

2. Monsieur Yurii Pyvovar, né le 1^{er} mai 1970 à Nosivka, Chernihiv oblast, Ukraine, avec adresse professionnelle au 56, Sviatotroitska Street, Nosivka, Chernihiv oblast, Ukraine, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013171934/20.

(130210388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Aradco Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.272.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n°1395/13 du 5 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société ARADCO HOLDINGS S.à r.l.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Laurent Bizzotto

Le liquidateur

Référence de publication: 2013171952/15.

(130209943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Atlas Participations Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.414.

—
Les comptes annuels pour la période du 24 février 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2013.

Référence de publication: 2013171958/11.

(130210655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

ADG S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 128B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.010.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADG S.à r.l.

Référence de publication: 2013171964/10.

(130210233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Dolphin Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.226.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 05 août 2013, durant laquelle ladite Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée a ratifié la démission avec effet au 2 juillet 2012 de Monsieur Jan VAN BEYLEN en qualité d'administrateur, administrateur-délégué et Président de la Société, suite aux résolutions du Conseil d'Administration du 4 juillet 2012.

- L'Assemblée a confirmé la nomination avec effet au 2 juillet 2012 de Monsieur Jean-Pierre DE WOLF, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en qualité d'administrateur, administrateur-délégué et Président de la Société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013172132/18.

(130210365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Animhouse Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 131.013.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171978/10.

(130210204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Altro Teatro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place de Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 180.941.

—
EXTRAIT

Monsieur Stephan SCHOMMER, commerçant diplômé, né le 24/02/1959 à Dillingen (Allemagne), demeurant à D-66701 Beckingen (Allemagne), Ostpreussenstrasse, 2, est nommé administrateur de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019.

Madame Carine BITTLER, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, est nommée administrateur de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, reste administrateur de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019.

La société anonyme SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au RCSL sous le numéro B 87204, reste commissaire aux comptes de la société avec mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013171976/25.

(130210651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Andbanc Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.679.

Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration adoptées en date du 06 novembre 2013

1. Le Conseil d'Administration a pris acte des démissions de Monsieur Ricard Tubau Roca et de Monsieur Hugo Pou Méndez de leur fonction d'administrateurs avec effet au 06 novembre 2013.

2. Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Gérard Alba avec adresse professionnelle au C/Manuel Cerquida I Escaler, 6, AD700 Escaldes-Engordany, Principality of Andorra en tant que nouvel administrateur pour un terme prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour Andbanc Investments SIF

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013171949/19.

(130210156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Bamschoul Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Müllendorf, 27A, rue Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 102.897.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171989/10.

(130210218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Bamboo Financial Inclusion Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 133.605.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 4 décembre 2013

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Ernst & Young, ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171988/15.

(130209991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

AZ Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 103.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour AZ Express SARL

Référence de publication: 2013171987/11.

(130210403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 171.117.

Extrait des résolutions prises le conseil d'administration de la Société tenu en date du 22 mai 2013

En date du 22 mai 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Alireza ZIAI, administrateur de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil d'administration est désormais constitué de la manière suivante:

- Monsieur Alireza ZIAI, administrateur- délégué et président du conseil d'administration;
- Monsieur James Jeremy DORR, administrateur;
- Monsieur Alexander Charles CUTLER, administrateur- délégué;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013172496/18.

(130210342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Berlin Hof 4-5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.743.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013171995/15.

(130209736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

AZ Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 103.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour Anciens Ets Janczko

Référence de publication: 2013171986/11.

(130210373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

AGI Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 88, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 136.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGI CONSULT S.à r.l.

Référence de publication: 2013171970/10.

(130210177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Operauno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 145.664.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO SA., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sarl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013172514/18.

(130209657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Car Testing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 89.762.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 07 novembre 2013 que:

Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, démissionne de son mandat d'administrateur de la société.

SER.COM S.à r.l. (RCS LUXEMBOURG B 117942) ayant son adresse professionnelle 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, est nommé en remplacement de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, commissaire démissionnaire. SER.COM S.à r.l. reprendra le mandat de son prédécesseur.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172048/16.

(130210125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Chambertin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.847.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013172051/15.

(130210455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 113.213.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171936/9.

(130210799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.924.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion Conseil de Gérance tenue au siège social le 28 Novembre 2013

Le Conseil de Gérance approuve le transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle située 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg à la nouvelle adresse située 12 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173365/14.

(130211747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

LifeTree Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.370.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.871.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 29 novembre 2013 que:

(i) L'administrateur Monsieur Tamas Mark a été remplacé par Mme Inessa Wendland (domiciliée à 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) avec effet à partir du 29 juillet 2013;

(ii) le siège social a été transféré du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013173312/15.

(130210918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

L.E.E.T. Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 38.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173305/10.

(130211014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Krijnse Locker Bio Uebst a Geméis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 36, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 100.180.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013173304/10.

(130211326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Parker Hannifin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.187.

—
Les comptes annuels au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173471/9.

(130211617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Patron Dieter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.587.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173472/10.

(130211709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Offlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.858.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173461/10.

(130211665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.127.300,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173460/10.

(130211185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.127.300,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173459/10.

(130211105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

One Protect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 143.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173463/9.

(130211511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Private Equity International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 70.348.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 2013

Le conseil d'administration a coopté comme nouvel administrateur Monsieur Francesco MOLARO résident professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, l'échéance de son mandat sera celle de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2013173485/15.

(130211071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Prime Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013173483/12.

(130211444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173482/10.

(130210776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Petit Marché Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 54.
R.C.S. Luxembourg B 149.555.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173473/10.

(130211396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.701.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 novembre 2013, la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 26 juillet 2013 de coopter Madame Viviane HENGEL au poste d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI a été ratifiée.

Le mandat de l'Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

De plus, lors de cette même assemblée générale ordinaire, Mesdames Anna WIAZ et Tanja BERNAT domiciliées professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommées Administrateurs en remplacement de Madame Viviane HENGEL et de Monsieur Cédric JAUQUET, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour: POL HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013173505/22.

(130211354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

P.S.S., Prévention.Sécurité.Santé, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 169.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2013

Il résulte des décisions prises en date du 1^{er} août 2013 que:

- L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer Monsieur Jean-Michel BENDER, né le 1^{er} août 1970 à Hayange (France), 6, Rue de Seremange à F-57 190 Florange (France) en tant que gérant technique de la Société à compter du 1^{er} août 2013 et pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer Monsieur Renato CASTAGNA, né le 05 mai 1954 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L - 4993 SANEM - 101, Cité Schmiedenacht (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que gérant administratif de la Société à compter du 1^{er} août 2013 et pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide que vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

- En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 1^{er} août 2013, à 14 heures, Monsieur Jean-Michel BENDER, né le 1^{er} août 1970 à Hayange (France), 6, Rue de Seremange à F-57 190 Florange (France), a cédé 40 (quarante) parts sociales de la Société à Monsieur Renato CASTAGNA, né le 05 mai 1954 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L - 4993 SANEM - 101, Cité Schmiedenacht (Grand-Duché de Luxembourg).

Ehlerange, le 1^{er} août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013173480/28.

(130210828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Private Business Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 161.468.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173484/10.

(130211453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

QInvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 141.051.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 11 décembre 2013

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Samuel CHONG, demeurant professionnellement à Street 213, Majlis Al Tawoon Street, Zone 60, West Bay, New Doha, Doha, State of Qatar, gérant de catégorie B,
- Monsieur Bernard BARBOUR, demeurant professionnellement à Street 213, Majlis Al Tawoon Street, Zone 60, West Bay, New Doha, Doha, State of Qatar, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173521/16.

(130211315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Letterone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 176.010.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Letterone Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (incorporated under the name "FirstRing S.A.") pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 on 16 May 2013, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2961 on 23 November 2013.

The meeting is opened with Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Maître Nora Filali, maître en droit, and scrutineer Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, each residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting as set forth in the convening notice is the following:

Agenda

(all items below being a single agenda item resolved upon by a sole resolution)

- Increase of the issued share capital of the Company to USD148,788.90 by the issue of 487,889 shares of a nominal value of ten US cents (USD0.10) for a total aggregate issue price of USD9,467,000,000 in consideration for the contributions in kind of claims against Letterone Overseas Investments Limited, a company incorporated in Gibraltar, under number 109631 and whose registered office at 28 Irish Town, Gibraltar ("LOIL"), (the "Total Contribution");

- Subscription for the new shares, and payment of the issue price thereof, by the subscribers as follows:

(i) Roniju Holdings Limited: subscription for 477,709 shares for a total issue price of USD9,269,474,149 and payment of such issue price by the contribution in kind by Roniju Holdings Limited to the Company of claims against LOIL of a total amount of USD9,269,474,149;

(ii) Balfour Investments Limited: subscription for 9,081 shares for a total issue price of USD176,207,508 and payment of such issue price by the contribution in kind by Balfour Investments Limited to the Company of claims against LOIL, of a total amount of USD176,207,508; and

(iii) Alexandra Financial Services Limited: subscription for 1,099 shares for a total issue price of USD21,318,343 and payment of such issue price by the contribution in kind by Alexandra Financial Services Limited to the Company of claims against LOIL of a total amount of USD21,318,343;

- Acknowledgement of the report prepared by PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé, on the Total Contribution;

- Approval of the valuation methodology applied to the Total Contributions and approval of the value of the Total Contribution at USD9,467,000,000;

- Allocation of the total aggregate issue price of the new shares so issued as follows: (i) an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares so issued to be allocated to the issued share capital of the Company and (ii) the balance to the freely available share premium;

- Consequential amendment of article 5.1 to read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at one hundred forty eight thousand seven hundred and eighty eight US dollars and ninety cents (USD148,788.90) represented by one million four hundred eighty seven thousand eight hundred and eighty nine (1,487,889) shares (the "Shares", and each a "Share") with a nominal value of ten US cents (USD0.10). "

II. The present meeting has been duly convened by convening notices sent to all shareholders inscribed in the register of shareholders of the Company by registered mail on 22 November 2013.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholder(s) and the number of the shares held are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders or the proxies of the represented shareholders and the bureau of the meeting shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. As it appears from the attendance list, eight hundred nineteen thousand three hundred sixty-four (819,364) shares out of a total of one million (1,000,000) shares in issue in the Company are represented at the present meeting, being more than 50% of the issued share capital.

V. It results from the foregoing that the present meeting has thus been duly convened and is validly constituted and able to validly pass resolutions on the agenda.

After the above has been confirmed and approved, the meeting considered the agenda and after due deliberation resolved as follows (all items below being a single agenda item resolved upon by a sole resolution):

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company to one hundred and forty-eight thousand seven hundred and eighty-eight US dollars and ninety US cents (USD148,788.90) by the issue of four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and eighty-nine (487,889) shares of a nominal value of ten US cents (USD0.10) for a total aggregate issue price of nine billion four hundred and sixty-seven million US dollars (USD9,467,000,000) against the contributions in kind of claims against Letterone Overseas Investments Limited ("LOIL") (the "Total Contribution").

The subscribers set forth in the agenda, each represented by Maître Toinon Hoss, prenamed, pursuant to proxies dated 2nd December 2013 (a copy of each of which shall be registered together with the present deed), confirmed their subscription for the new shares so issued and the payment of the total issue price thereof as follows:

(i) Roniju Holdings Limited: subscription for four hundred and seventy-seven thousand seven hundred and nine (477,709) shares for a total issue price of nine billion two hundred and sixty-nine million four hundred and seventy-four thousand one hundred and forty-nine US dollars (USD9,269,474,149) and payment of such issue price by the contribution in kind by Roniju Holdings Limited to the Company of claims against LOIL of a total amount of nine billion two hundred and sixty-nine million four hundred and seventy-four thousand one hundred and forty-nine US dollars (USD9,269,474,149);

(ii) Balfour Investments Limited: subscription for nine thousand and eighty-one (9,081) shares for a total issue price of one hundred and seventy-six million two hundred and seven thousand five hundred and eight US dollars (USD176,207,508) and payment of such issue price by the contribution in kind by Balfour Investments Limited to the Company of claims against LOIL of a total amount of one hundred and seventy-six million two hundred and seven thousand five hundred and eight US dollars (USD176,207,508); and

(iii) Alexandra Financial Services Limited: subscription for one thousand and ninety-nine (1,099) shares for a total issue price of twenty-one million three hundred and eighteen thousand three hundred and forty-three US dollars (USD21,318,343) and payment of such issue price by the contribution in kind by Alexandra Financial Services Limited to the Company of claims against LOIL of a total amount of twenty-one million three hundred and eighteen thousand three hundred and forty-three US dollars (USD21,318,343).

Evidence of the transfer of the Total Contribution to the Company was shown to the undersigned notary.

The Total Contribution has been the subject of a report by PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, dated 28 November 2013, the conclusion of which reads as follows, a copy of such report shall remain annexed to the present deed to be registered therewith: "Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, of the shares to be issued in counterpart increased by the share premium."

The meeting acknowledged the report prepared by PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé, on the Total Contribution.

The meeting considered and approved the valuation methodology applied to the Total Contribution.

The meeting resolved to approve the value of the Total Contribution at nine billion four hundred and sixty-seven million US dollars (USD9,467,000,000) (being equal to the total aggregate issue price of the four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and eighty-nine (487,889) shares issued by the meeting).

The meeting resolved to allocate the total aggregate issue price of the new shares so issued as follows: (i) an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares so issued to be allocated to the issued share capital of the Company and (ii) the balance to the freely available share premium.

The meeting finally resolved to amend article 5.1 as follows:

" **5.7.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and forty-eight thousand seven hundred and eighty-eight US dollars and ninety cents (USD148,788.90) represented by one million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and eighty-nine (1,487,889) shares (the "Shares", and each a "Share") with a nominal value of ten US cents (USD0.10)."

FOR: 100 %

AGAINST: /

ABSTENTION: /

All items on the agenda have been resolved upon the meeting is thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 4.200.-.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are each known to the notary by name, first name and residence, the bureau of the general meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Letterone Holdings S.A., une société anonyme constituée en vertu des lois du Luxembourg et régie par celles-ci, dont le siège social est situé au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. (constituée sous la dénomination «FirstRing S.A.») le 15 mars 2013 suivant acte reçu de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1155 du 16 mai 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 octobre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2961 du 23 novembre 2013.

L'assemblée a été ouverte et présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Maître Nora Filali, maître en droit, et scrutateur Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, chacune demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée tel qu'énoncé dans l'avis de convocation est le suivant:

Ordre du jour

(L'ensemble des points ci-dessous forme un seul point de l'ordre du jour faisant l'objet d'une résolution unique)

- Augmentation du capital social émis de la Société à 148.788,90 USD par l'émission de 487.889 actions d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,10 USD) pour un prix total agrégé d'émission de 9.467.000.000 USD

en contrepartie des apports en nature de créances envers Letterone Overseas Investments Limited, une société constituée à Gibraltar, sous le numéro 109631 et dont le siège social est situé au 28 Irish Town, Gibraltar («LOIL»), Apport Total»);

- Souscription aux nouvelles actions, et paiement du prix d'émission de celles-ci, par les souscripteurs comme suit:

(i) Roniju Holdings Limited: souscription à 477,709 actions pour un prix total d'émission de 9.269.474.149 USD et paiement de ce prix d'émission par l'apport en nature par Roniju Holdings Limited à la Société de créances envers LOIL d'un montant total de 9.269.474.149 USD;

(ii) Balfour Investments Limited: souscription à 9.081 actions pour un prix total d'émission de 176.207.508 USD et paiement de ce prix d'émission par l'apport en nature par Balfour Investments Limited à la Société de créances envers LOIL, d'un montant total de 176.207.508 USD; et

(iii) Alexandra Financial Services Limited: souscription à 1.099 actions pour un prix total d'émission de 21.318.343 USD et paiement de ce prix d'émission par l'apport en nature par Alexandra Financial Services Limited à la Société de créances envers LOIL d'un montant total de 21.318.343 USD;

- Acquiescement du rapport préparé par PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé, sur l'Apport Total;

- Approbation de la méthode d'évaluation appliquée aux Apports Totaux et approbation de la valeur de l'Apport Total à 9.467.000.000 USD;

- Affectation du prix total agrégé d'émission des nouvelles actions ainsi émises comme suit: (i) un montant égal à la valeur nominale globale des nouvelles actions ainsi émises à affecter au capital social émis de la Société et (ii) le solde, à la prime d'émission librement disponible;

- Modification en conséquence de l'article 5.1 afin qu'il ait la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-huit dollars des États-Unis et quatre-vingt-dix centimes (148.788,90 USD) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (1.487.889) actions (les «Actions», et chacune une «Action») d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,10 USD).»

II. La présente assemblée a été dûment convoquée par des avis de convocation envoyés à tous les actionnaires inscrits dans le registre d'actionnaires de la Société par courrier recommandé le 22 novembre 2013.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires de l'/des actionnaire(s) représenté(s) ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires ou les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

IV. Tel qu'il appert de la liste de présence, huit cent dix-neuf mille trois cent soixante-quatre (819.364) actions sur un total d'un million (1.000.000) d'actions émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée, soit plus de 50 % du capital social émis.

V. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée a donc dûment été convoquée et est régulièrement constituée et en mesure de valablement adopter des résolutions sur l'ordre du jour.

Après confirmation et approbation de ce qui précède, l'assemblée a examiné l'ordre du jour et, après avoir dûment délibéré, a décidé ce qui suit (l'ensemble des points ci-dessous forme un seul point de l'ordre du jour faisant l'objet d'une résolution unique):

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-huit dollars des États-Unis et quatre-vingt-dix centimes (148.788,90 USD) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (487.889) actions d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,10 USD) pour un prix total agrégé d'émission de neuf milliards quatre cent soixante-sept millions de dollars des États-Unis (9.467.000.000 USD) en contrepartie des apports en nature de créances envers Letterone Overseas Investments Limited («LOIL»), Apport Total»).

Les souscripteurs indiqués dans l'ordre du jour, chacun représenté par Maître Toinon Hoss, précitée, en vertu de procurations datées du 2 décembre 2013 (dont une copie de chaque sera enregistrée avec le présent acte), ont confirmé leur souscription aux nouvelles actions ainsi émises et le paiement du prix total d'émission de celles-ci comme suit:

(i) Roniju Holdings Limited: souscription à quatre cent soixante-dix-sept mille sept cent neuf (477,709) actions pour un prix total d'émission de neuf milliards deux cent soixante-neuf millions quatre cent soixante-quatorze mille cent quarante-neuf dollars des États-Unis (9.269.474.149 USD) et paiement de ce prix d'émission par l'apport en nature par Roniju Holdings Limited à la Société de créances envers LOIL d'un montant total de neuf milliards deux cent soixante-neuf millions quatre cent soixante-quatorze mille cent quarante-neuf dollars des États-Unis (9.269.474.149 USD);

(ii) Balfour Investments Limited: souscription à neuf mille quatre-vingt-un (9.081) actions pour un prix total d'émission de cent soixante-seize millions deux cent sept mille cinq cent huit dollars des États-Unis (176.207.508 USD) et paiement de ce prix d'émission par l'apport en nature par Balfour Investments Limited à la Société de créances envers LOIL, d'un

montant total de cent soixante-seize millions deux cent sept mille cinq cent huit dollars des États-Unis (176.207.508 USD); et

(iii) Alexandra Financial Services Limited: souscription à mille quatre-vingt-dix-neuf (1.099) actions pour un prix total d'émission de vingt et un millions trois cent dix-huit mille trois cent quarante-trois dollars des États-Unis (21.318.343 USD) et paiement de ce prix d'émission par l'apport en nature par Alexandra Financial Services Limited à la Société de créances envers LOIL d'un montant total de vingt et un millions trois cent dix-huit mille trois cent quarante-trois dollars des États-Unis (21.318.343 USD).

Preuve du transfert de l'Apport Total à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Apport Total a fait l'objet d'un rapport par PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé, dont le siège social est situé au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en date du 28 novembre 2013, dont la conclusion est la suivante, une copie de ce rapport restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci:

«Sur la base de notre examen, rien n'a attiré notre attention qui pourrait nous porter à croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions devant être émises en contrepartie augmenté par la prime d'émission.»

L'assemblée a acquiescé le rapport préparé par PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé, sur l'Apport Total.

L'assemblée a examiné et approuvé la méthode d'évaluation appliquée à l'Apport Total.

L'assemblée a décidé d'approuver la valeur de l'Apport Total à neuf milliards quatre cent soixante-sept millions de dollars des États-Unis (9.467.000.000 USD) (équivalant au prix total agrégé d'émission des quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (487.889) actions émises par l'assemblée).

L'assemblée a décidé d'affecter le prix total agrégé d'émission des nouvelles actions ainsi émises comme suit: (i) un montant égal à la valeur nominale globale des nouvelles actions ainsi émises à affecter au capital social émis de la Société et (ii) le solde, à la prime d'émission librement disponible.

Enfin, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 comme suit:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-huit dollars des États-Unis et quatre-vingt-dix centimes (148.788,90 USD) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (1.487.889) actions (les «Actions»), et chacune une «Action») d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,10 USD).»

POUR: 100%

CONTRE: /

ABSTENTION: /

Tous les points de l'ordre du jour ayant été décidés, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document aux parties comparantes, qui sont chacune connues du notaire par leur nom, prénom et résidence, le bureau de l'assemblée générale et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. FILALI, A. HERMELINSKI-AYACHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 décembre 2013. Relation: RED/2013/2099. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013170305/250.

(130207634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Electro Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 25, Z.A.E.R. Op der Héi.

R.C.S. Luxembourg B 94.381.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 2 décembre 2013 que:

- Transfert du siège social au:

* 25, Z.a.e.r. op der Héi, L- 9809 HOSINGEN, avec effet au 05/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 2 décembre 2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013170795/20.

(130208056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.549.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (hereinafter referred as the Shareholder),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg under private seal, on 18 November 2013;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 149549 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 23 November 2009 under the initial name of LSREF Lux Investments X S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2513 of 24 December 2009, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 1st March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1107 of 25 May 2011.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the Shareholder holds all the 104 (one hundred four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 13,000.- (thirteen thousand euro),

II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda: Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);

2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator during the liquidation procedure of the Company; and

4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Mr. Philippe Detournay, private employee, born on 9 April 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator. The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (produits de liquidation) or liquidation surplus (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), (ii) to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and (iii) to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately at one thousand and two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et régi selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91796, (ci-après désignée comme l'Associé).

ici représenté par M. Gianpiero Saggi, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg sous seing-privé, le 18 novembre 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149549 (la Société), constituée selon acte du notaire instrumentaire,

en date du 23 novembre 2009, sous son nom initial LSREF Lux Investments X S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2513 du 24 décembre 2009, modifié à plusieurs reprises et en dernier par un acte du notaire instrumentaire du 1^{er} mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1107 du 25 mai 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que:

I. l'Associé détient l'ensemble des 104 (cent quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros);

II. l'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur durant la procédure de liquidation de la Société; et
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Après délibération, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer Monsieur Philippe Detournay, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, comme Liquidateur de la Société.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des produits de liquidation ou boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide de (i) reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), (ii) de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et (iii) de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2013. LAC/2013/54449. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170355/146.

(130207285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Meritor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 394.032.781,44.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.248.

En date du 6 août 2013, l'associé unique de la Société, a décidé de nommer M. Carl D. Anderson II, né le 21 août 1969, au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2135, West Maple Road, Troy, MI 48084, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 6 août 2013.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- M. Mark R. Schaitkin, et
- M. Carl D. Anderson II

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013171224/16.

(130208809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Ribambelle Soleuvre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 171.690.

Extrait du procès verbal du 5 décembre 2013

Il est noté la démission avec effet immédiat des gérants suivants:

- Madame Véronique DAMSIN, au poste de gérant technique
- Monsieur Eric BRECKLER, au poste de gérant administratif

Est nommé avec effet immédiat:

- Monsieur Stanislas LAVOREL, né le 26 mai 1972 à Lyon (France), demeurant au 55 Chemin Vert, F-69004 Lyon, au poste de gérant.
- Monsieur Paul Fabrice MARTINEZ, né le 18 décembre 1967 à Binche (Belgique), demeurant au 11 rue Remy Thiel, F-57100 Thionville, au poste de gérant administratif.

La société sera engagée en toute circonstance par la signature individuelle de chacun des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013172600/20.

(130209825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

QPD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013172589/10.

(130210783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.
